

**Préavis 20/2024 Réponse à la motion du 16 mai 2024 - concession/règlement pour la distribution de l'eau**

**Proposition d'amendement**

Pour donner suite à un échange avec la Préfecture, le présent préavis ne représente pas la réponse finale à la motion du 16 mai 2024 mais plutôt une information au Conseil communal. En effet, la réponse officielle à la motion sera rendue lors de la présentation du nouveau Règlement pour la distribution de l'eau.

Je vous propose par conséquent d'amender le décide du préavis N° 20/2024 de la manière suivante :

- a) **de prendre acte** des réponses présentées dans ce préavis
  
- b) **d'engager** la Municipalité à entreprendre toutes démarches relatives à la révision de la concession/règlement pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Commune de Château-d'Oex, accordée à la Confrérie des eaux du village de Château-d'Oex, **en la priant de tenir compte des vœux et modifications proposés durant la séance du Conseil communal du 10 octobre 2024**
  
- c) **annulation du 3<sup>ème</sup> alinéa**

*Château-d'Oex, le 10.10.2024*

*Line Rosser*  
